

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bras-sur-Meuse

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	14	14

Date de convocation
1^{er} juin 2026

Date d'affichage du compte-rendu
5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Stéphane GRZYMLAS**, Maire.

Présents : **BAZART Gaëtane, CEPPELLI Luc, COLSON Xavier, FRANCOIS Nicolas, GIVE Laurent, GRZYMLAS Stéphane, LAJMI Elodie, ROLLAND Régine, ROUPLY Thierry, ROUX Jean-Bernard, ROYER Thérèse, THOMAS Maria, VESHAJ Xheni, ZAMBEAUX Mattéo**

Absents : **MACQUART Sylvie**

Représentés :

Monsieur ZAMBEAUX Mattéo a été nommé secrétaire

Objet : Désignation de référents territoriaux EESH

N° de délibération : 2026-7-1

M. le Maire expose au Conseil Municipal que certaines espèces, végétales ou animales, constituent un problème de santé publique (telles l'ambrosie et la chenille processionnaire) et sont, à ce titre, réglementées par le Code de la Santé Publique en tant qu'espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH) ainsi que par des arrêtés préfectoraux. Le plan d'action régional EESH 2024-2026 intègre d'autres espèces à enjeu local.
L'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est finance ce plan dont il a confié l'animation, et la coordination à FREDON Grand Est (réseau d'expertise unique dédié à la santé des végétaux).

Afin de prévenir et lutter contre ces EESH, les collectivités sont invitées à désigner des référents EESH, qui auront notamment pour missions :

- repérer la présence de ces espèces,
- participer à la surveillance,
- informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération,
- veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Une formation leur sera dispensée, à l'issue de laquelle les référents composeront un réseau permettant des échanges techniques, avec l'appui de professionnels qualifiés et de FREDON Grand Est.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, désigne M. Luc CEPPELLI, Conseiller Municipal, et Mr Arnaud HUBERT, agent territorial, comme référents EESH de la Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Maire, Stéphane GRZYMLAS

